

## SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX .....	2
<b>I. ETAT MATRIMONIAL.....</b>	<b>3</b>
<i>I.1 Structure de l'état matrimonial-----</i>	<i>3</i>
I.1.1 Etude au niveau national .....	3
I.1.2 Variation selon l'île de résidence .....	4
I.1.3 Variation selon le milieu de résidence .....	5
<i>I. 2 Structure matrimonial selon l'âge et le sexe-----</i>	<i>6</i>
I.2.1 Au niveau national .....	6
I.2.2 Niveau des îles .....	7
I.2.3 Milieu de résidence .....	7
<i>I.3. Etat matrimonial et niveau d'instruction -----</i>	<i>8</i>
<i>I. 4. Evolution de l'état matrimonial de 1980 à 2003 -----</i>	<i>9</i>
<i>I.5. Vue d'ensemble -----</i>	<i>10</i>
<b>II. NUPTIALITE DES CELIBATAIRES .....</b>	<b>11</b>
<i>II.1. QUELQUES ASPECTS METHODOLOGIQUES -----</i>	<i>11</i>
<b>II.2. ETUDE AU NIVEAU NATIONAL ET VARIATION ENTRE LES ILES .....</b>	<b>11</b>
<i>II.2.1 Niveau du pays -----</i>	<i>11</i>
II.2.2 Variation entre les îles .....	12
<i>II.3. NUPTIALITE ET MILIEU DE RESIDENCE -----</i>	<i>13</i>
<i>II.4. EVOLUTION DE LA NUPTIALITE DES CELIBATAIRES DE 1980 A 2003-----</i>	<i>14</i>
<i>II.5. VUE D'ENSEMBLE-----</i>	<i>14</i>
<b>III. POLYGAMIE .....</b>	<b>15</b>
<i>III.1 ETUDE AU NIVEAU NATIONAL ET VARIATION ENTRE LES ILES -----</i>	<i>15</i>
<i>III.1.1 Niveau national -----</i>	<i>15</i>
<i>III.1.2 Variation entre les îles -----</i>	<i>16</i>
<i>III.2. POLYGAMIE ET MILIEU DE RESIDENCE -----</i>	<i>17</i>
<i>III.3 POLYGAMIE ET NIVEAU D'INSTRUCTION -----</i>	<i>18</i>
<i>III.4 EVOLUTION DE LA POLYGAMIE DE 1980 A 2003 -----</i>	<i>19</i>
<i>III.5 VUE D'ENSEMBLE -----</i>	<i>19</i>
<i>IV. RUPTURES D'UNIONS ET MOBILITE CONJUGALE -----</i>	<i>20</i>
<i>IV.1 RUPTURES D'UNIONS -----</i>	<i>20</i>
IV.1.1 Etude au niveau du pays .....	20
<i>IV.1.2 Ruptures d'unions selon les îles -----</i>	<i>20</i>
<i>IV.1.3. Ruptures d'unions selon le milieu de résidence-----</i>	<i>21</i>
<i>IV.2 MOBILITE CONJUGALE -----</i>	<i>21</i>
<i>IV.2.1. Mobilité conjugale au niveau du pays-----</i>	<i>22</i>
<i>IV.2.2 Etude au niveau des îles-----</i>	<i>22</i>
<i>IV.2.3 Mobilité conjugale selon le milieu de résidence -----</i>	<i>23</i>
<i>IV.3 VUE D'ENSEMBLE-----</i>	<i>24</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>25</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 01 : Répartition de la population résidente de l'Union des Comores de 12 ans et plus par sexe selon l'état matrimonial.</b>	<b>4</b>
<b>Tableau 02 : Répartition de la population comorienne de 12 ans et plus par statut matrimonial selon le sexe et île.</b>	<b>5</b>
<b>Tableau 03 : Répartition de la population résidente des Comores de 12 ans et plus par sexe et milieu de résidence selon état matrimonial</b>	<b>5</b>
<b>Tableau 04 : Répartition des proportions de la population résidente de 12 ans et plus par groupe d'âge selon l'état matrimonial (deux sexes)</b>	<b>6</b>
<b>Tableau 05 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus par niveau d'instruction et par sexe selon l'état matrimonial</b>	<b>9</b>
<b>Tableau 06 : Evolution de l'état matrimonial entre 1980 et 2003 selon l'île de résidence et le sexe</b>	<b>10</b>
<b>Tableau 07 : Table de nuptialité des célibataires aux Comores</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 08 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe aux Comores</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 09 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe selon l'île</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 10 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe selon le milieu de résidence.</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 11 : Evolution de la nuptialité aux Comores de 1980 à 2003</b>	<b>14</b>
<b>Tableau 12 : Indices de polygamie selon l'âge aux Comores</b>	<b>16</b>
<b>Tableau 13 : Répartition (%) des hommes mariés résidants de 12 ans et plus suivant le nombre d'épouses.</b>	<b>16</b>
<b>Tableau 14 : Répartition (%) des hommes mariés de 12 ans et plus par milieu de résidence selon le nombre d'épouses.</b>	<b>17</b>
<b>Tableau 15 : Répartition des indices de polygamie selon le milieu de résidence</b>	<b>18</b>
<b>Tableau 16 : Répartition (%) des hommes mariés résidants de 12 ans et plus par niveau d'instruction selon le nombre d'épouses.</b>	<b>19</b>
<b>Tableau 17 : Evolution des proportions (en %) des polygames entre 1980 et 2003 selon l'âge</b>	<b>19</b>
<b>Tableau 18 : Répartition des mariages par sexe d'après leur issue</b>	<b>20</b>
<b>Tableau 19 : Répartition des mariages par sexe et par île d'après leur issue</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 20 : Répartition des mariages par sexe et par milieu de résidence d'après leur issue</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 21 : Indices de la mobilité conjugale des femmes mariées aux Comores selon le groupe d'âges.</b>	<b>22</b>
<b>Tableau 22 : Indices de la mobilité conjugale des femmes mariées par groupe d'âges selon l'île</b>	<b>23</b>
<b>Tableau 23 : Indices de mobilité conjugale des femmes mariées par groupe d'âge et selon le milieu de résidence.</b>	<b>24</b>

## INTRODUCTION

Le tissu familial constitue la base de l'organisation et le fonctionnement de la société comorienne. Du point de vue socioculturel et juridique, la société comorienne est régie à la fois par la religion musulmane et par les us et coutumes. Les structures sociales à fortes composantes matrilocales et l'uxorilocaux sont analogues dans les quatre îles. Le système familial est marqué par les principes structureaux les plus importants des systèmes de parenté à savoir les lois, les droits, les devoirs, l'usage et le type de conduite envers les parents.

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de septembre 2003, des questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité ont été posées à tout individu de 12 ans et plus en rapport avec la situation matrimoniale, le nombre de mariages contractés, l'âge au premier mariage, le mariages dissous par divorce ou par décès du conjoint, le nombre d'épouses pour les hommes et le rang d'épouse pour les femmes.

Lors du recensement, on a retenu comme définition du mariage la « conclusion d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la religion musulmane, la coutume ou la loi ». Le mariage est célébré par le *cadi* ou son représentant (*Naïb*) au niveau de la localité.

L'état matrimonial a été défini comme le statut de l'individu vis – à – vis du mariage et comprend quatre modalités :

- Célibataire : individu n'ayant jamais contracté un mariage ;
- Marié(e) : individu en union légale (mariage), qu'il vive effectivement avec le Conjoint ou non ;
- Veuf (ve) : individu dont le dernier mariage qui subsistait a été dissous par le décès du conjoint ;
- Divorcé (e) : individu dont le dernier mariage qui subsistait a été dissous par divorce ou la répudiation.

Ce travail s'articule sur quatre parties : la première partie est consacrée à l'analyse de l'état matrimonial, la deuxième partie fera l'objet de l'étude de la nuptialité des célibataire, la troisième partie porte sur la polygamie et la quatrième sera consacrée sur les aspects du remariage et les ruptures d'union.

## I. ETAT MATRIMONIAL

### I.1 Structure de l'état matrimonial

L'étude de l'état matrimonial concerne la population résidente âgée de 12 ans et plus. Elle porte sur la répartition par âge et sexe selon le milieu de résidence, l'île de résidence et au niveau national.

#### I.1.1 Etude au niveau national

Il ressort du tableau ci-dessous que la population de l'Union des Comores de 12 ans et plus est composée de 47.9% de mariés, 43.8% de célibataires, un pourcentage relativement faible de divorcés 5.3% et 3.0% de veufs. Comme le montre le tableau I.1, il existe une forte disparité entre le sexe. On constate que la proportion des femmes mariées (49.9%) est plus élevée que celle des hommes (45.7%) ; ce qui s'explique par la pratique de la polygamie dans la société comorienne. D'une manière générale, la femme se marie plus tôt que l'homme. En effet, le mariage suppose que l'homme soit se doté d'un minimum de moyens et qu'il jouisse d'une

certaine autonomie financière lui permettant de pouvoir satisfaire aux besoins de la famille ; alors que la femme, dès qu'elle atteint l'âge de la puberté, peut se marier.

**Tableau 1 : Répartition de la population résidente de l'Union des Comores de 12 ans et plus par sexe selon l'état matrimonial.**

Etat matrimonial	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Célibataires	91 642	51.0	70 560	37.1	162 194	43.8
Mariés	82 095	45.7	94 989	49.9	177 086	47.9
Divorcés	5 235	2.9	14 388	7.6	19 626	5.3
Veufs	817	0.4	10 263	5.4	11 083	3.0
Total	179 789	100	190 199	100	369 988	100

Concernant la rupture d'union, on observe des proportions plus fortes chez les femmes que chez les hommes. Plusieurs paramètres peuvent expliquer ce phénomène, il s'agit de la polygamie, la surmortalité masculine, et la facilité de divorcer et de contracter un nouveau mariage pour les hommes. Un polygame qui meurt laisse plusieurs veuves et un polygame qui divorce avec une de ses femmes reste marié. Par ailleurs, les veufs ou divorcés ont plus de chance de contracter une nouvelle union que les veuves ou divorcées, surtout lorsque celles – ci sont d'un âge avancé.

### **I.1.2 Variation selon l'île de résidence**

Le changement social contribue à la diversité de la situation matrimoniale comorienne. Les résultats du tableau 1.2 montrent que Ngazidja se distingue des autres îles sœurs en matière de nuptialité. Au niveau de Ngazidja, la proportion des hommes mariés (41.9%) est inférieure à celle des célibataires (53.7%). Par contre Ndzuwani et Mwali, la situation est différente à celle de Ngazidja. Cette différence est probablement liée aux facteurs socioculturels et économiques propre à l'île.

Un autre phénomène est plus marqué surtout à Ngazidja ainsi qu'à Mwali : il s'agit de la rupture d'union par divorce. Les proportions les plus élevées sont enregistrées à Ngazidja, 6.8% pour l'ensemble de l'île avec 4.0% pour les hommes et 9.5% pour les femmes. Mwali n'est pas épargnée de cette situation car les proportions de divorcés sont de 6.6% pour l'île, 4.0% pour les hommes et 9.3% pour les femmes.

On constate que Ndzuwani les unions sont plus ou moins stables que dans les autres îles. En effet le divorce est très mal vu à Ndzuwani ; une femme divorcée a moins de chance de se remarier que les femmes des autres îles. Les veufs sont peu nombreux malgré les disparités insulaires. Toutefois Mwali enregistre la proportion la plus faible avec 0.9% suivie de Ndzuwani (2.9%) et Ngazidja (3.1%). Il faut aussi signaler qu'il existe des disparités entre le sexe et quelle que soit l'île les veuves sont les plus nombreuses. Par à Ngazidja, on enregistre 6.0% pour les femmes contre 0,4 % pour les hommes.

**Tableau 2 Répartition de la population comorienne de 12 ans et plus par statut matrimonial selon le sexe et île.**

Etat matrimonial	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Mwali</b>						
Célibataires	5 067	46.8	3 303	31.2	8 364	39.2
Mariés	5 296	49.0	6 107	57.8	11 407	53.3
Divorcés	437	4.0	978	9.3	1 418	6.6
Veufs	16	0.2	179	1.7	196	0.9
Total	10 816	100	10 568	100	21 385	100
<b>Ndzuwani</b>						
Célibataires	33 437	48.0	28 063	37.7	61 503	42.7
Mariés	34 932	50.1	39 091	52.5	74 022	51.3
Divorcés	929	1.3	3 532	4.7	4 460	3.1
Veufs	393	0.6	3 824	5.1	4 216	2.9
Total	69 692	100	74 510	100	144 201	100
<b>Ngazidja</b>						
Célibataires	53 285	53.7	39 192	37.3	92 473	45.2
Mariés	41 634	41.9	49 661	47.2	91 297	44.7
Divorcés	39 38	4.0	10 001	9.5	13 940	6.8
Veufs	405	0.4	6 287	6.0	6 694	3.3
Total	99 262	100	105 141	100	204 403	100

### I.1.3 Variation selon le milieu de résidence

Le milieu de résidence influe beaucoup sur le statut matrimonial. L'examen du tableau 3 montre que la proportion de célibataires est plus accentuée en zone urbaine qu'en milieu rural, quel que soit le sexe. Concernant les mariés, on enregistre les proportions les plus fortes en milieu rural. Ceci est le résultat des facteurs socioéconomiques différentiels des ces deux zones, notamment la scolarisation et le coût de la vie. Les proportions des ruptures d'union sont identiques en milieu rural qu'en milieu urbain, quel que soit le sexe. Seulement elles sont plus fortes chez les femmes que chez les hommes quel que soit le milieu de résidence.

**Tableau 3 : Répartition de la population résidente des Comores de 12 ans et plus par sexe et milieu de résidence selon état matrimonial**

Etat matrimonial	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Urbain</b>						
Célibataires	28 699	53.3	22 381	39.9	51 075	46.4
Mariés	23 400	43.4	26 724	47.6	50 125	45.6
Divorcés	1 544	2.9	4 119	7.4	5 665	5.2
Veufs	214	0.4	2 879	5.1	3 095	2.8
Total	53 857	100	56 102	100	109 959	100
<b>Rural</b>						
Célibataires	62 948	50.0	48 179	35.9	111 124	42.7
Mariés	58 691	46.6	68 266	50.9	126 958	48.8
Divorcés	3 691	2.9	10 269	7.7	13 961	5.4
Veufs	603	0.5	7 383	5.5	7 987	3.1
Total	125 932	100	134 097	100	260 029	100

## I. 2 Structure matrimonial selon l'âge et le sexe

L'âge et le sexe sont deux variables clés parmi les variables importantes pour une étude démographique.

### I. 2. 1 Au niveau national

La structure par sexe de l'état matrimonial varie en fonction de l'âge. Quel que soit le sexe, la proportion des célibataires diminue avec l'âge et se stabilise (à partir de 40 ans pour le sexe masculin et à 35 ans pour le sexe féminin) à un niveau plus bas. La précocité de mariages chez les femmes et la mauvaise appréciation du célibat définitif expliquent la structure de l'état matrimonial selon l'âge. La baisse est beaucoup plus rapide chez les femmes que chez les hommes ce qui signifie que les femmes se marient plus jeune que les hommes. La proportion des hommes mariés augmente jusqu'à 50-54 ans et se stabilise entre 50-54 ans et 60 - 64 ans et diminue lentement à cause des divorces et du veuvage. Quand aux femmes mariées, la proportion augmente rapidement jusqu'à 35-39 ans puis diminue progressivement en fonction de l'âge par le veuvage et le divorce. Trois facteurs pourraient expliquer cette situation il s'agit de :

- la surmortalité masculine ; la probabilité de survie de l'homme est plus faible que celle de la femme et comme la femme a généralement un mari plus âgé qu'elle, le risque de devenir veuve aux âges avancés est très élevé ;
- la polygamie ; si un homme meurt, il laisse plusieurs veuves ; les difficultés de remariage, surtout chez les femmes âgées

**Tableau 4 Répartition des proportions de la population résidente de 12 ans et plus par groupe d'âge selon l'état matrimonial (deux sexes)**

Groupes d'âges	Célibataires %	Mariés %	Divorcés %	Veufs %	Total %
12 – 14 ans	99,7	0,3	0,0	0,0	100
15 – 19 ans	91,3	8,2	0,5	0,0	100
20 – 24 ans	70,2	27,9	1,8	0,1	100
25 – 29 ans	40,6	55,5	3,7	0,2	100
30 – 34 ans	23,1	71,4	5,2	0,3	100
35 – 39 ans	11,0	82,5	5,7	0,8	100
40 – 44 ans	5,2	86,2	7,1	1,5	100
45 – 49 ans	3,3	85,0	8,5	3,2	100
50 – 54 ans	2,5	81,9	10,9	4,7	100
55 – 59 ans	2,3	77,7	12,4	7,6	100
60 – 64 ans	2,1	72,2	14,2	11,5	100
65 – 69 ans	2,2	67,4	14,9	15,5	100
70 – 74 ans	2,4	60,4	16,9	20,2	100
75 – 79 ans	3,2	57,3	16,5	23,0	100
80 ans et plus	4,7	46,7	19,3	29,4	100
Ensemble	43,8	47,9	5,3	3,0	100

## I.2.2 Niveau des îles

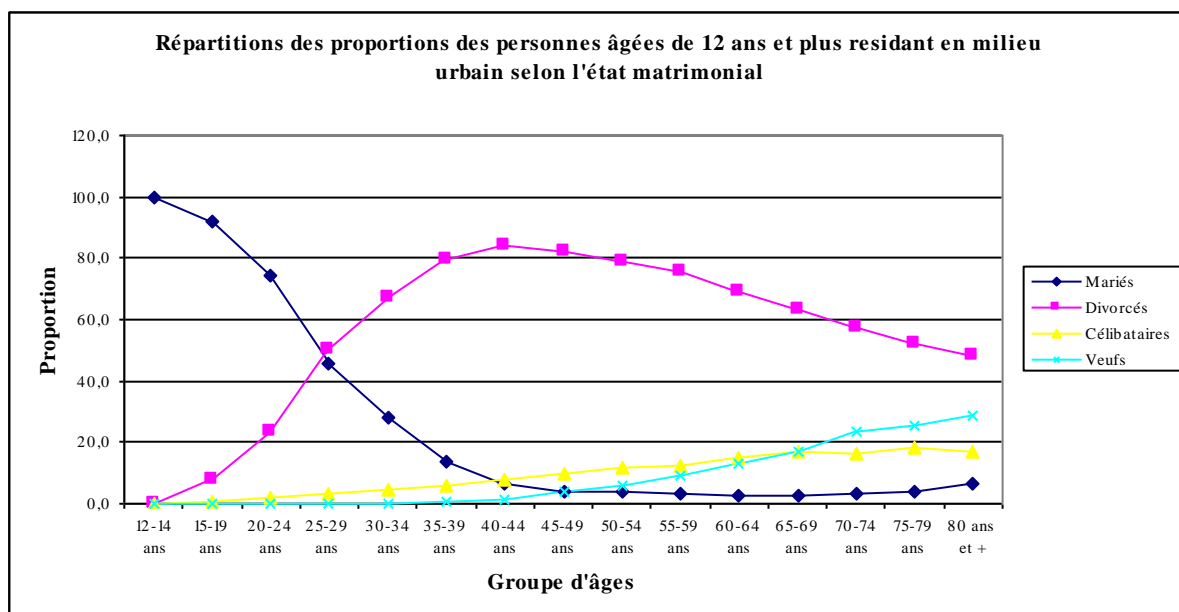
Le constat est que pour toutes les îles ( Voir tableau en annexe) la structure par âge et par sexe, selon l'état matrimonial montre la même évolution qu'au niveau national. Toutefois, les données de chaque île font ressortir une légère différence entre elles. Les proportions des célibataires diminuent avec l'âge, ce phénomène est beaucoup plus lent à Ngazidja que dans les autres îles. Cela s'explique par les conditions socioéconomiques exigées des hommes pour se marier.

Les proportions des mariées sont plus importantes à Ndzuwani ainsi qu'à Mwali surtout au groupe d'âge 40–44 ans. Dans ces deux îles, les conditions liées au mariage sont relativement faciles par rapport à Ngazidja. Pour se marier, l'homme est libre financièrement et sur son choix de son épouse plutôt que Ngazidja. L'instabilité des unions est fortement marquée à Mwali suivie de Ngazidja. Il est aussi important de signaler que les proportions des veufs sont plus fortes à Ndzuwani qu'aux autres îles.

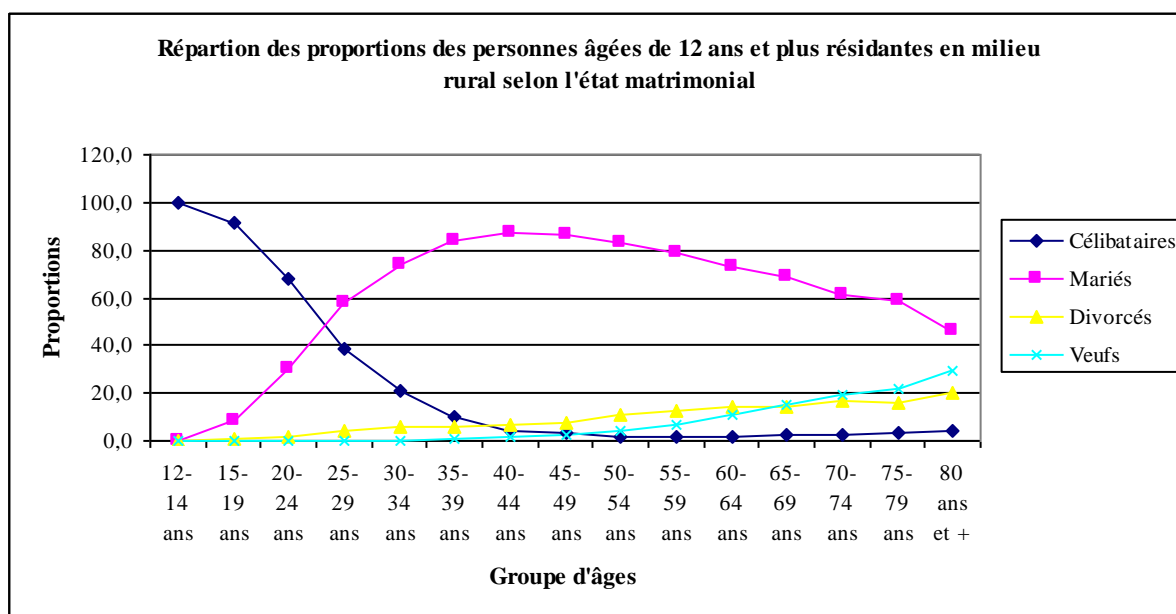
## I.2.3 Milieu de résidence

Il ressort des graphiques 1.4 et 1.5 que le milieu de résidence influe beaucoup sur le statut matrimonial de l'individu. La baisse des proportions de célibataires avec l'âge est beaucoup plus rapide en milieu rural qu'en milieu urbain. Les proportions de mariés croissent plus vite avec l'âge en milieu rural qu'en milieu urbain et se stabilisent aux tranches d'âges entre 35 et 64 ans en milieu rural et contre 40 et 59 ans en milieu Urbain. Les résultats des tableaux montrent une différenciation entre le milieu urbain et le milieu rural sur la rupture d'union. On constate qu'il y a plus de personnes déclarant avoir eu une rupture d'union en milieu urbain qu'en milieu rural. A partir de 45 ans les proportions de divorcés sont relativement importants jusqu'en 80 ans et plus en milieu urbain. Par contre le phénomène n'est remarquable en milieu rural qu'à partir de 60 ans.

**Graphique 1.4 Répartition des proportions des personnes âgées de 12 ans et plus par groupe d'âge et milieu de résidence selon l'état matrimonial (Urbain)**



**Graphique 1.5 : Répartition des proportions des personnes âgées de 12 ans et plus par groupe d'âge et milieu de résidence selon l'état matrimonial (Rural)**



### I.3. Etat matrimonial et niveau d'instruction

Le niveau d'instruction comporte quatre modalités ; il s'agit des personnes qui ont fréquenté ou non seulement l'école coranique et/ou la maternelle (première catégorie avec la modalité « aucun niveau », viennent les personnes qui ont fait seulement l'école primaire avec le modalité niveau « primaire », puis les personnes qui ont fait l'école jusqu'au niveau secondaire et qui ont fréquenté l'école supérieure ou l'université avec la modalité « secondaire et plus ».

Les résultats du tableau 5 montrent que quelque soit le sexe les proportions des célibataires parmi les individus n'ayant aucun niveau d'instruction sont inférieures à celles des individus ayant suivi l'école moderne. Il ressort de ce tableau que les individus qui ont le niveau d'instruction « Primaire » et « Secondaire et plus » se marient tardivement par rapport à ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction. On constate que l'influence de la scolarisation sur le mariage est remarquable chez les femmes que chez les hommes. Il faut aussi signaler que les proportions sur la rupture d'union sont plus élevées chez ceux qui ont aucun niveau d'instruction quelque soit le sexe.



**Tableau 5 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus par niveau d'instruction et par sexe selon l'état matrimonial**

Etat matrimonial	Niveau d'instruction					
	Aucun niveau		Primaire		Secondaire et plus	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
<b>Sexe masculin</b>						
Célibataires	17 273	25,0	35 842	71,0	38 859	64,6
Mariés	48 036	69,5	13 639	27,0	20 139	33,7
Divorcés	3 129	4,5	939	1,9	1 135	6,6
Veufs	669	1,0	73	0,1	54	0,1
Ensemble	69 107	100	50 494	100	60 187	100
<b>Sexe féminin</b>						
Célibataires	14 607	14,6	26 888	60,5	28 996	63,3
Mariés	64 237	64,2	15 733	35,4	15 285	33,4
Divorcés	11 487	11,5	1 526	3,4	1 327	2,9
Veufs	9 678	9,7	260	0,6	176	0,4
Ensemble	100 008	100	44 407	100	45 784	100

#### **I. 4. Evolution de l'état matrimonial de 1980 à 2003**

De 1980 à 2003 le comportement des individus sur l'état matrimonial a changé en rapport avec le mariage. On constate des disparités selon le sexe et l'île de résidence. Les données du tableau 1.8 montrent que la proportion des célibataires a fortement augmenté entre 1980 et 1991 surtout le sexe masculin par contre, elle a légèrement diminué entre 1991 et 2003. On enregistre 35.7% des hommes célibataires en 1980, 53.4% en 1991 et 51.0% en 2003. Cette situation est identique à Mwali que Ndzuwani; seule Ngazidja où l'évolution de la proportion des célibataires est restée à la hausse quel que soit le sexe.

Concernant la proportion des femmes célibataires, on observe une évolution à la hausse entre 1980 et 2003 (22.6% en 1980, 36.4% en 1991 et 37.1% en 2003). Par conséquent, on observe une augmentation des proportions des mariées par rapport en 1991 quel que soit le sexe. Quant aux divorcés et veufs, les proportions sont relativement stables pour le sexe masculin. Pour le sexe féminin, la tendance du phénomène est à la baisse (Tableau 6).

**Tableau 6 : Evolution de l'état matrimonial entre 1980 et 2003 selon l'île de résidence et le sexe**

Iles	1980				1991				2003			
	Céliba	Mariés	Divo	Veufs	Céliba	Mariés	Divo	Veufs	Céliba	Mariés	Div	Veufs
Sexe masculin												
Mwali	34.7	59.4	1.7	1.2	50.8	46.5	2.0	0.7	46.8	49.0	4.0	0.2
Ndzouani	36.7	52.7	4.0	0.7	55.7	38.9	4.8	0.6	48.0	50.1	1.3	0.6
Ngazidja	32.2	54.9	6.9	0.9	49.7	43.9	6.0	0.4	53.7	41.9	4.0	0.4
<b>Pays</b>	<b>35.7</b>	<b>55.4</b>	<b>3.3</b>	<b>0.9</b>	<b>53.4</b>	<b>42.1</b>	<b>3.8</b>	<b>0.6</b>	<b>51.0</b>	<b>45.7</b>	<b>2.9</b>	<b>0.5</b>
Sexe féminin												
Mwali	25.6	56.5	7.7	6.6	38.5	50.3	7.3	3.9	31.2	57.8	9.3	1.7
Ndzouani	20.8	52.4	13.8	7.8	35.2	47.5	12.7	4.7	37.7	52.5	4.7	5.1
Ngazidja	21.3	58.5	13.3	2.5	33.1	52.6	13.0	1.4	37.3	47.2	9.5	6.0
<b>Pays</b>	<b>22.6</b>	<b>54.2</b>	<b>11.5</b>	<b>7.1</b>	<b>36.4</b>	<b>48.8</b>	<b>10.6</b>	<b>4.2</b>	<b>37.1</b>	<b>49.9</b>	<b>7.6</b>	<b>5.4</b>

### I.5. Vue d'ensemble

L'état matrimonial varie avec l'âge, le sexe, le milieu de résidence, l'île de résidence, ainsi que le niveau d'instruction. Les hommes célibataires sont beaucoup importants (51.0%) que les femmes célibataires (37.1%). La proportion des célibataire diminue avec l'âge quel que soit le sexe mais très rapidement chez les femmes. Selon les données du recensement de 2003, on enregistre 49.9% des femmes mariées contre 47.5% d'hommes mariés. Contrairement aux célibataires, les proportions des mariés croissent avec l'âge jusqu'à des âges avancés pour amorcer une diminution à cause des ruptures d'union (divorce et veuvage) ; on enregistre trois fois plus des divorcées féminines que de divorcés masculins. Il faut aussi signaler que la proportion des veuves est très forte que celle des veufs respectivement 5.4% et 0.4%.

Les proportions des célibataires sont élevées en milieu urbain qu'en milieu rural et celles des mariés sont plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain. En matière de rupture d'union la situation est légèrement la même entre les deux milieux (5.2% des divorcés en milieu urbain et 5.4% en milieu rural ainsi que 2.8% des veufs en milieu urbain et 3.1% en milieu rural). Au niveau des îles, Mwali enregistre les fortes proportions des mariés, suivi de Ndzouani et de Ngazidja.

## II. NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

### II.1. QUELQUES ASPECTS METHODOLOGIQUES

L'étude de la nuptialité des célibataires est un phénomène complexe, elle nécessite la construction d'une table en vue d'en dégager les principales caractéristiques. La table de nuptialité est la description probabiliste du premier mariage au sein d'une génération. Le recensement de la population étant une opération qui se réalise à une date donnée, la table de nuptialité que nous construisons ici est une table de nuptialité dite du moment. Elle décrit le phénomène au sein d'une génération fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée en l'absence de mortalité et de migration.

Une table de nuptialité associe quatre séries :

- Les âges exacts (ou anniversaires)  $x$ ;
- Les célibataires à chaque anniversaire  $x$  :  $C_x$ ;
- Les mariages entre anniversaires  $x$  et  $x+a$  :  $m(x,x+a) = C_x - C_{x+a}$ ;
- Les quotients de nuptialité ou probabilités de se marier entre les anniversaires  $x$  et  $x+a$  :  ${}_a n_x = m(x,x+a) / C_x$

La table de nuptialité sera construite par la "méthode des proportions". les proportions des célibataires aux âges exacts étant obtenues par un ajustement graphique. De plus, nous admettrons que les premiers mariages avant 12 ans et après 50 ans sont en nombre négligeable, tant chez les femmes que chez les hommes.

Les caractéristiques de la nuptialité seront étudiées à partir de:

- son calendrier et plus précisément de l'âge modal, de l'âge médian et de l'âge moyen au premier mariage;
- son intensité mesurée ici par  $1 - C_{50}/C_{12}$  ( $C_{50}/C_{12}$  représentant la proportion des personnes qui restent définitivement célibataires).

### II.2. ETUDE AU NIVEAU NATIONAL ET VARIATION ENTRE LES ILES

#### II.2.1 Niveau du pays

Le tableau 7 fait ressortir la table et les indices de la nuptialité par sexe aux Comores au recensement de 2003. Il en résulte notamment que l'entrée en première union est relativement tardive aux Comores tant chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, l'âge moyen au premier mariage est de 29,7 ans chez les hommes et 23,9 ans chez les femmes, soit une différence de 6 ans environ au profit des hommes.

**Tableau 7 : Table de nuptialité des célibataires aux Comores**

Age exact X	Sexe masculin			Sexe féminin		
	$C_x$	$m(x,x+a)$	${}_a n_x$	$C_x$	$m(x,x+a)$	${}_a n_x$
12	1000	0	0	1000	6	6
15	1000	16	16	994	147	147
20	984	99	101	848	307	362
25	885	292	330	541	289	535
30	593	247	417	252	130	516
35	345	169	490	122	76	624
40	176	92	520	46	26	574
45	85	29	341	20	8	393
50	56			12		

De plus, la nuptialité des célibataires est quasi universelle, notamment chez les femmes. L'intensité de la primo nuptialité est ainsi de 0,944 et 0,988 respectivement chez les hommes et chez les femmes. En d'autres termes, dans les conditions actuelles de la nuptialité, si l'on suit, à partir du 12<sup>ème</sup> anniversaire, une génération de 1000 hommes, 944 parmi eux vont finir par se marier, 56 seulement restant définitivement célibataires; et sur une génération de 1000 femmes prises à 12 ans, 988 parmi elles finiront par se marier tandis que 12 seulement demeureront célibataires jusqu'à la fin de leur vie. Le célibat définitif pourrait se justifier par un handicap physique ou mental de l'individu.

**Tableau 8 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe aux Comores**

Indices	Sexe masculin	Sexe féminin
Age moyen au 1er mariage	29,7	23,9
Age médian	28,8	23,1
Classe modale	25-29	20-24
Célibat définitif (en pour 1000)	56	12

### II.2.2 Variation entre les îles

L'intensité de la nuptialité varie d'une île à l'autre; mais elle reste toujours forte: très peu de femmes et d'hommes demeurent définitivement célibataires au cours de leur vie. A Ndzuwani, on a enregistré l'intensité la plus forte tant pour le sexe masculin que pour le sexe féminin (0,992 pour les femmes et 0,979 pour les hommes) ; alors que Ngazidja a l'intensité la plus faible pour les deux sexes (0,986 pour le sexe féminin et 0,916 pour le sexe masculin).

Comparant les âges moyens au premier mariage (Tableau 9), c'est Ngazidja qui en détient le record pour le sexe masculin avec 31,4 ans et chez les femmes 24,8 ans. Par contre la nuptialité demeure relativement plus précoce à Mwali chez les femmes 21,2 ans contre 27,5 ans pour les hommes.

**Tableau 9 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe selon l'île**

Indices	Sexe masculin	Sexe féminin
<b>Mwali</b>		
Age moyen au 1er mariage	27,5	21,2
Age médian	25,2	20,1
Classe modale	25-29	20-24
Célibat définitif (en pour 1000)	48	18
<b>Ndzuwani</b>		
Age moyen au 1er mariage	28,0	23,2
Age médian	27,1	22,5
Classe modale	25-29	20-24
Célibat définitif (en pour 1000)	21	8
<b>Ngazidja</b>		
Age moyen au 1er mariage	31,4	24,8
Age médian	30,3	23,9
Classe modale	30-34	20-24
Célibat définitif (en pour 1000)	84	14

**II.3. NUPTIALITE ET MILIEU DE RESIDENCE**

Les tableaux (*en annexe*) nous donne la table de nuptialité par sexe selon le milieu de résidence et le tableau ci-après nous en dégage les principales caractéristiques. Quel que soit le milieu de résidence, l'intensité de la nuptialité reste très élevée. Néanmoins, l'urbanisation tendrait à la réduire quoique légèrement. La proportion des personnes qui restent définitivement célibataires passe ainsi de 52 pour mille en milieu rural à 64 pour mille en milieu urbain chez les hommes et respectivement de 11 pour mille à 14 pour mille chez les femmes.

**Tableau 10 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe selon le milieu de résidence.**

Indices	Sexe masculin	Sexe féminin
<b>Urbain</b>		
Age moyen au 1er mariage	30,4	25,1
Age médian	29,5	24,2
Classe modale	25-29	25-29
Célibat définitif (en pour 1000)	64	14
<b>Rural</b>		
Age moyen au 1er mariage	29,5	23,4
Age médian	28,5	22,6
Classe modale	25-29	20-24
Célibat définitif (en pour 1000)	52	11

Par ailleurs, l'examen des indices de calendrier permet d'affirmer que les premiers mariages sont plus précoces en milieu rural qu'en milieu urbain, notamment chez les femmes. Ainsi, la moitié des femmes est déjà mariée à 25,9 ans en milieu rural alors qu'il faut atteindre 27,5 ans pour enregistrer 50% des premiers mariages des femmes en milieu urbain. Les premiers mariages des femmes s'effectuent en moyenne à 26,3 ans et à 27,5 ans respectivement dans le milieu rural et dans le milieu urbain, soit une différence de 1,2 ans contre 0,9 an chez les hommes dont l'âge moyen au premier mariage s'élève à 29,5 ans en zone rurale et à 30,4 ans en zone urbaine.

## II.4. EVOLUTION DE LA NUPTIALITE DES CELIBATAIRES DE 1980 A 2003

Le tableau ci-après nous fournit des indices sur la nuptialité des célibataires aux Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat de 1980, 1991 et 2003. Il est à signaler que pour l'étude de l'évolution de 1980 à 2003, l'âge moyen au premier mariage est estimé par la méthode de Hajnal, afin de faciliter la comparaison.

Les résultats du tableau 11 ci-dessous montrent que l'intensité de la nuptialité (au niveau national de même à Mwali qu'à Ngazidja) suit une tendance à la hausse. Aussi on note une augmentation de l'âge moyen au premier mariage, quels que soient le sexe et l'île de 1980 à 2003. Au niveau national, l'âge moyen au premier mariage s'est ainsi accru d'environ 3,9 ans chez les femmes et 3 ans chez les hommes. L'augmentation chez les femmes est partout supérieure ou égale à deux ans et est plus élevée que chez les hommes sauf à Mohéli. C'est Ngazidja où l'accroissement est le plus important, 4,8 ans chez les femmes et 3,9 chez les hommes. Cette hausse de l'âge moyen au premier mariage serait due à des transformations socio-économiques et culturelles du pays et notamment à l'urbanisation, la scolarisation et l'émancipation de la femme, et pourrait se maintenir encore longtemps.

**Tableau 11: Evolution de la nuptialité aux Comores de 1980 à 2003**

Sexe	Célibat définitif (%)			Age moyen au 1 <sup>er</sup> mariage (Méthode Hajnal)		
Mwali						
Sexe	1980	1991	2003	1980	1991	2003
Sexe masculin	2,2	1,8	4,8	24,4	27,4	27,5
Sexe féminin	0,9	1,1	1,8	19,2	21,2	21,2
Ndzouani						
Sexe masculin	2,2	1,6	2,1	25,9	27,1	28,0
Sexe féminin	0,8	0,9	0,8	20,1	22,1	23,2
Ngazidja						
Sexe masculin	3,6	4,1	8,4	27,5	29,8	31,4
Sexe féminin	1,0	1,3	1,4	20,0	22,7	24,8
Union des Comores						
Sexe masculin	3,0	3,0	5,6	26,8	28,6	29,8
Sexe féminin	0,9	1,1	1,2	20,0	22,4	23,9

## II.5. VUE D'ENSEMBLE

La nuptialité des célibataires est relativement tardive et quasi universelle aux Comores pour les deux sexes. Au niveau national, l'âge moyen au premier mariage est estimé à 29,8 ans chez les hommes et 23,9 ans chez les femmes, soit une différence de plus de 6 ans en faveur des hommes. L'intensité, par contre, est plus élevée chez les femmes que chez les hommes: près de 56 hommes contre 12 femmes seulement sur 1000 sont encore célibataires à 50 ans.

L'étude différentielle selon l'île révèle que c'est à Ngazidja que l'entrée en première union est la plus tardive et la moins intense, tant chez les hommes que chez les femmes. Par contre, le premier mariage est relativement plus précoce à Mwali pour les hommes que les femmes. La comparaison avec les données du recensement de 1980 et 1991 montre que si l'intensité est restée quasi stable pour ces deux périodes, il a augmenté en 2003. Il faut noter aussi que l'âge au premier mariage, a connu une hausse tant au niveau national qu'au niveau des îles. De plus, les facteurs de modernisation (urbanisation et scolarisation) tendent à réduire l'intensité et à accroître sensiblement l'âge d'entrée en première union.

### **III. POLYGAMIE**

Au sens large du terme, la polygamie, qui est la situation où une personne a plusieurs conjoints, concerne aussi bien le sexe masculin (polygynie) que le sexe féminin (polyandrie). Mais la polyandrie étant inexistante aux Comores, la polygamie ne concerne que les hommes. Ainsi, pour rester conforme au sens courant affecté à ce terme, nous entendrons par polygame, dans le cadre de cette étude, un individu de sexe masculin marié à plusieurs femmes à la fois

Le phénomène sera appréhendé par son incidence et son intensité et leurs variations différentielles par âge selon l'île et les facteurs de modernisation (milieu de résidence, niveau d'instruction). Signalons que l'incidence (ou le taux) de la polygamie est mesurée par la proportion de polygames parmi les hommes mariés tandis que son intensité est mesurée par le nombre moyen de femmes par homme marié ou par le nombre de femmes par polygame.

#### **III.1 ETUDE AU NIVEAU NATIONAL ET VARIATION ENTRE LES ILES**

##### **III.1.1 Niveau national**

Le Tableau 12 nous donne la répartition des hommes mariés par groupe d'âge selon le nombre de leurs épouses et l'incidence et l'intensité de la polygamie selon l'âge aux Comores. Il en ressort que dans l'ensemble et à chaque âge, la monogamie est le type de mariage le plus répandu aux Comores. Mais la polygamie y est cependant très pratiquée: 20,1 % d'hommes mariés sont polygames. Le phénomène est d'autant plus important à relever d'autant plus que la société comorienne est à la fois matrilineaire et matrilocale.

L'immense majorité des polygames (90%) sont mariés à deux femmes, les hommes mariés à 3 et à 4 femmes représentant seulement (9 %) et (1 %) respectivement. En fait, le nombre moyen d'épouses par homme marié et par homme polygame est évalué respectivement à 1,22 et 2,12 pour l'ensemble du pays. Ces deux indices évoluent avec l'âge, tout comme le taux de polygamie.

Comme le montre le tableau 12 l'incidence et l'intensité de la polygamie varient avec l'âge. Inférieur à 10% avant 35 ans, le taux de polygamie croît avec l'âge jusqu'au groupe d'âge 75-79 ans où il atteint son maximum (30%), puis accuse une baisse due probablement aux ruptures d'unions et aux difficultés de remariages chez les hommes âgés. De même, le nombre moyen de femmes par homme marié croît avec l'âge jusqu'à 75-79 ans où il atteint 1,35 et décroît ensuite pour les mêmes raisons probablement.

**Tableau 12 : Indices de polygamie selon l'âge aux Comores**

Groupes d'âges	Indices de polygamie		
	Taux de polygamie (%)	Nombre de femmes par homme marié	Nombre de femme par homme polygame
12 – 14 ans	0,0	0,0	0,0
15 – 19 ans	10,6	1,11	2,08
20 – 24 ans	4,7	1,05	2,06
25 – 29 ans	5,3	1,06	2,05
30 – 34 ans	9,5	1,10	2,07
35 – 39 ans	14,7	1,16	2,07
40 – 44 ans	20,4	1,22	2,10
45 – 49 ans	23,8	1,26	2,10
50 – 54 ans	28,1	1,32	2,13
55 – 59 ans	28,6	1,33	2,15
60 – 64 ans	29,6	1,34	2,15
65 – 69 ans	29,9	1,34	2,13
70 – 74 ans	29,9	1,34	2,13
75 – 79 ans	30,0	1,35	2,17
80 ans et plus	22,5	1,26	2,15
<b>Total</b>	<b>20,1</b>	<b>1,22</b>	<b>2,12</b>

### III.1.2 Variation entre les îles

Le Tableau 13 ci-dessous nous donne la répartition des hommes mariés par île selon le nombre de leurs épouses et l'incidence et l'intensité de la polygamie par île selon l'âge. Il en ressort que bien que la polygamie soit pratiquée dans toutes les îles, le phénomène est plus marqué à Ndzuwani on y enregistre ainsi 22% de polygames contre 19% et 14% respectivement à Ngazidja et à Mwali.

**Tableau 13 : Répartition (%) des hommes mariés résidants de 12 ans et plus suivant le nombre d'épouses.**

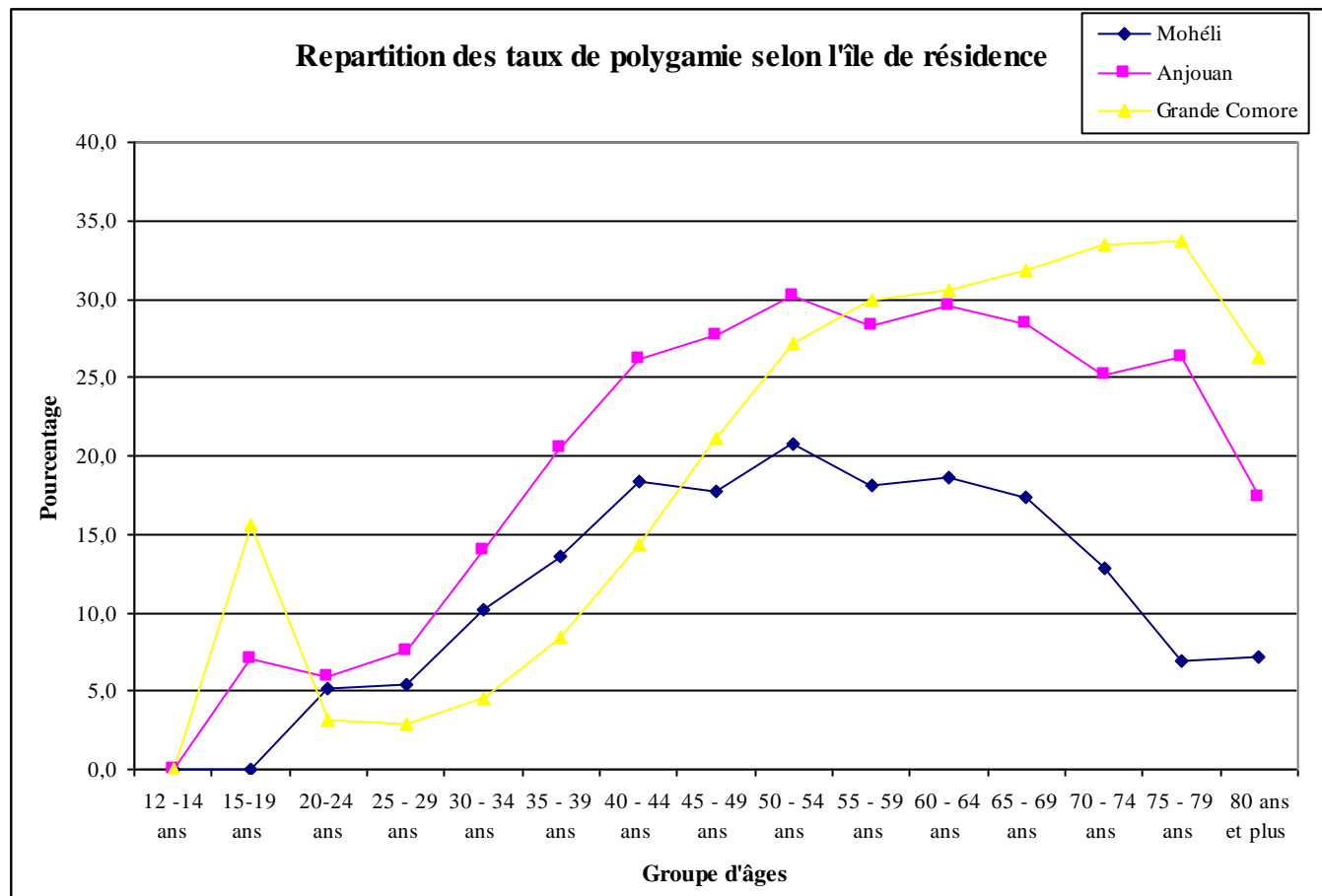
Ile	Nombre d'épouses				Total
	1	2	3	4	
Mwali	85,8	12,7	1,3	0,2	100
Ndzuwani	78,0	19,7	2,0	0,3	100
Ngazidja	80,9	17,1	1,7	0,3	100
<b>Pays</b>	<b>79,9</b>	<b>18,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,3</b>	<b>100</b>

Dans les trois îles, les polygames sont, tout comme au niveau national, des bigames pour la majorité. Par contre l'intensité de la polygamie est la même dans les trois îles d'où le nombre moyen d'épouses par homme polygame est de 2,12. Hormis les différences socioculturelles, cette pratique différentielle de la polygamie entre les îles pourrait s'expliquer par l'environnement socio-économique et démographique. En effet, Ndzuwani constitue une île d'émigration vers les autres îles et notamment vers Mwali. Or, ces flux sont composés essentiellement d'hommes actifs qui cherchent un emploi. Ces individus migrant généralement en état de célibataire, ces



mouvements migratoires créent un déséquilibre entre les sexes, tant dans les zones d'émigration (surplus de femmes) que d'immigration (surplus d'hommes).

**Graphique 3. 1 : Répartition des taux de polygamie selon l'île de résidence**



### III.2. POLYGAMIE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'examen du tableau 3.5 et le graphique 3.2 montre que la polygamie est plus répandue en milieu rural (21,8 %) qu'en milieu urbain (15,6 %). Et l'écart demeure important quel que soit l'âge (Graphique 3.2). Mais dans les deux milieux elle concerne essentiellement les bigames. L'intensité de la polygamie demeure par conséquent relativement faible; le nombre d'épouses par homme marié est légèrement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (Graphique 3.2).

**Tableau 14: Répartition (%) des hommes mariés de 12 ans et plus par milieu de résidence selon le nombre d'épouses.**

Milieu de résidence	Nombre d'épouses				Total
	1	2	3	4	
Milieu urbain	84,4	14,0	1,4	0,2	100
Milieu rural	78,2	19,6	2,0	0,3	100
Pays	79,9	18,0	1,8	0,3	100

La différence observée entre les deux milieux de résidence proviendrait du fait que l'environnement économique et socioculturel du milieu rural est beaucoup plus favorable à la pratique de la polygamie. Le milieu rural est en effet plus proche des coutumes et des traditions, alors que les transformations sociales et économiques s'opèrent essentiellement dans les centres urbains. Les conditions de vie ne permettent pas aux citadins de multiplier aussi facilement le nombre de leurs épouses quand bien même ils le souhaiteraient. En raison des problèmes relatifs à l'alimentation, au logement, à la scolarisation et à l'emploi que l'on rencontre en milieu urbain, il est en effet difficile pour un homme vivant en ville d'entretenir plusieurs femmes, plusieurs ménages et voir plusieurs enfants.

**Tableau 15 : Répartition des indices de polygamie selon le milieu de résidence**

Groupes d'âges	Indices de polygamie					
	Taux de polygamie (%)		Nombre de femme par homme marié		Nombre de femme par homme polygame	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
12 – 14 ans	0	0	0	0	0	0
15 – 19 ans	4,1	12,9	1,04	1,14	2,00	2,08
20 – 24 ans	2,9	5,4	1,03	1,06	2,00	2,07
25 – 29 ans	3,9	5,8	1,04	1,06	2,07	2,04
30 – 34 ans	8,3	10,1	1,09	1,11	2,08	2,06
35 – 39 ans	13,0	15,5	1,14	1,17	2,08	2,07
40 – 44 ans	16,4	22,1	1,18	1,24	2,12	2,10
45 – 49 ans	18,4	26,1	1,21	1,29	2,12	2,10
50 – 54 ans	23,1	29,9	1,26	1,34	2,13	2,13
55 – 59 ans	22,5	30,7	1,26	1,35	2,15	2,15
60 – 64 ans	23,1	31,6	1,27	1,36	2,16	2,15
65 – 69 ans	23,2	31,9	1,26	1,36	2,11	2,13
70 – 74 ans	20,5	32,2	1,22	1,37	2,10	2,14
75 – 79 ans	27,3	30,7	1,31	1,36	2,13	2,19
80 ans et +	18,1	23,6	1,22	1,27	2,23	2,14
<b>Total</b>	<b>15,6</b>	<b>21,8</b>	<b>1,17</b>	<b>1,24</b>	<b>2,12</b>	<b>2,12</b>

### III.3 POLYGAMIE ET NIVEAU D'INSTRUCTION

Nous avons montré plus haut que la scolarisation influe beaucoup sur l'état matrimonial et la nuptialité des hommes et des femmes. Le tableau 16 montre qu'il existe également des différences en matière de pratique de la polygamie selon le niveau d'instruction des individus.

**Tableau 16: Répartition (%) des hommes mariés résidents de 12 ans et plus par niveau d'instruction selon le nombre d'épouses.**

Niveau d'instruction	Nombre d'épouses				
	1	2	3	4	Total
Aucun Niveau	76,0	21,0	2,4	0,5	100
Primaire	82,5	15,2	1,9	0,3	100
Secondaire et plus	81,2	17,1	1,6	0,1	100
<b>Pays</b>	<b>78,3</b>	<b>19,1</b>	<b>2,2</b>	<b>0,4</b>	<b>100</b>

On constate que le taux global de polygamie est plus élevé chez les hommes qui n'ont aucun niveau d'instruction que chez ceux qui ont suivi au moins l'enseignement primaire ou secondaire. Le taux global de polygamie tend ainsi à baisser au fur et à mesure que le niveau d'instruction s'élève. Il en est de même pour l'intensité tous âges confondus (tableau 16).

### III.4 EVOLUTION DE LA POLYGAMIE DE 1980 A 2003

Comme le montre le tableau 3.7 ci-après, l'évolution de la polygamie s'est faite à la baisse de 1980 à 1991 ; par contre elle a augmenté entre 1991 et 2003 dans l'ensemble du pays. Le taux de polygamie serait ainsi passé de 19 % à 16 % entre 1980 et 1991 et de 16% à 20% entre 1991 et 2003. La hausse des proportions des polygames est beaucoup plus importante à Ngazidja et à Mwali environ 4 points de plus. Par contre, à Ndzuwani, on enregistre une légère hausse d'environ 3 points de la proportion des hommes polygames (19% en 1991 contre 22% en 2003).

**Tableau 17 : Evolution des proportions (en %) des polygames entre 1980 et 2003 selon l'âge**

Iles	1980	1991	2003
Mwali	13	10	14,2
Ndzuwani	17	19	22,0
Ngazidja	22	15	19,1
<b>Pays</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>20,1</b>

### III.5 VUE D'ENSEMBLE

Comme l'islam et la société comorienne le permettent, la polygamie est pratiquée aux Comores. Un homme peut avoir jusqu'à quatre femmes à la fois, si les moyens le lui permettent. Ainsi, bien que l'union monogamique soit le type de mariage le plus répandu dans tout le pays, 20,1 % d'hommes mariés étaient polygames au recensement de 2003, ce qui est considérable dans une société matrilineaire et matrilocale. Et c'est à Ndzuwani où la polygamie est la plus pratiquée (22,0 %), ce qui explique la stabilité des unions dans cette île comparée aux deux autres.

Parmi les polygames, ce sont les bigames (hommes mariés à deux femmes) qui sont les plus nombreux. Ils représentent en effet 18 % des hommes mariés, soit 90 % des polygames. Par ailleurs, l'incidence et l'intensité de la polygamie augmente avec l'âge et atteignent leur maximum entre 75 -79 ans. L'urbanisation est négativement associée à la pratique de la polygamie: le taux passe ainsi de 21,8 % en zone rurale à 15,6 % en milieu urbain. Et il en est ainsi à tous les âges. Le pouvoir économique serait un facteur important de la polygamie et tendrait plutôt à lui être positivement associé.

## IV. RUPTURES D'UNIONS ET MOBILITE CONJUGALE

### IV.1 RUPTURES D'UNIONS

Quel qu'en soit, le mariage est appelé à être rompu, soit par veuvage, soit par divorce, à moins que la mort arrache les deux époux au même moment. L'étude des ruptures d'union portera sur les non célibataires des deux sexes.

#### IV.1.1 Etude au niveau du pays

Lors du recensement général de la population et de l'habitat de 2003, les hommes non célibataires de 12 ans et plus, avaient conclu en moyenne 2,5 mariages contre 1,9 chez les femmes. La différence entre les deux sexes s'expliquerait en partie par le fait que les hommes ont la possibilité d'avoir plusieurs femmes en même temps (polygamie) et se remarient beaucoup plus facilement que les femmes.

Quoi qu'il en soit, les ruptures d'union sont très fréquentes aux Comores, tant chez les femmes que chez les hommes, comme le montre le tableau 4.1. Près de 5 mariages sur 10 (49 %) sont rompus et le sont essentiellement par divorce ; il n'existe pas une différenciation entre les sexes. Par contre en matière de veuvage, l'écart est énorme entre les deux sexes (7,2 %) en faveur des hommes. Les ruptures d'union augmentent avec l'âge et touchent davantage les femmes que les hommes, du fait notamment de la polygamie et de la surmortalité masculines.

**Tableau 18: Répartition des mariages par sexe d'après leur issue**

Mariages	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Ensemble
Subsistants	55,1	47,5	51,3
Dissous par divorce	40,4	40,7	40,6
Dissous par veuvage	4,5	11,7	8,1
Contractés	100	100	100

#### IV.1.2 Ruptures d'unions selon les îles

Comme le montre le tableau 19 Mwali possède la proportion des mariages dissous les plus élevés, suivi de Ngazidja et Ndzuwani, quel que soit le sexe. Ndzuwani est la seule où les mariages subsistants sont proportionnellement les plus nombreux (62 %), notamment chez les hommes (65,3 %). Par ailleurs, parmi les mariages rompus, la proportion de ceux qui l'ont été par divorce est beaucoup plus élevée à Mwali et à Ngazidja qu'à Ndzuwani.

**Tableau 19 : Répartition des mariages par sexe et par île d'après leur issue**

Mariages	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Ensemble
<b>Mwali</b>			
Subsistants	44,4	43,8	44,1
Dissous par divorce	52,7	50,8	51,7
Dissous par veuvage	2,9	5,4	4,2
Contractés	100	100	100
<b>Ndzuwani</b>			
Subsistants	65,3	58,7	62,0
Dissous par divorce	29,6	29,5	29,5
Dissous par veuvage	5,1	11,8	8,5
Contractés	100	100	100
<b>Ngazidja</b>			
Subsistants	49,5	41,4	45,4
Dissous par divorce	46,2	46,2	46,2
Dissous par veuvage	4,3	12,4	8,4
Contractés	100	100	100

**IV.1.3. Ruptures d'unions selon le milieu de résidence**

Le tableau 20 nous donne la répartition des mariages contractés d'après leur issue selon le milieu de résidence et le sexe. Il en ressort que les ruptures d'union sont plus fréquentes en milieu rural qu'en milieu urbain, tant pour le sexe masculin (45 % contre 44 %) que pour le sexe féminin (53 % contre 51 %).

**Tableau 20 : Répartition des mariages par sexe et par milieu de résidence d'après leur issue**

Mariages	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Ensemble
<b>Urbain</b>			
Subsistants	56,0	49,1	52,5
Dissous par divorce	39,9	39,9	39,9
Dissous par veuvage	4,1	11,0	7,6
Contractés	100	100	100
<b>Rural</b>			
Subsistants	54,8	46,9	50,8
Dissous par divorce	40,6	41,1	40,9
Dissous par veuvage	4,7	12,0	8,3
Contractés	100	100	100

**IV.2 MOBILITE CONJUGALE**

Comme les autres phénomènes, l'étude portant sur la mobilité conjugale concerne les femmes mariées de 12 ans et plus et sera mesuré par son incidence et son intensité. L'incidence (ou taux de mobilité conjugale) sera mesurée par la proportion des femmes remariées parmi les femmes actuellement en union et l'intensité par le nombre moyen de mariages par femme mariée.

#### IV.2.1. Mobilité conjugale au niveau du pays

Pour calculer les indices de la mobilité conjugale on part du tableau répartissant les femmes mariées par âge selon le nombre de mariages contractés (voir tableaux en annexe). Le phénomène connaît une légère baisse entre 1991 et 2003. Au niveau national, 39% des femmes mariées ont connu la mobilité conjugale contre 41% en 1991 soit 22% des femmes étaient à leur deuxième mariage et 17% étaient au moins à leur troisième mariage. Dans l'ensemble du pays l'intensité de la mobilité conjugale est de 1.28 en 2003 contre 1.67 en 1991.

Les données du tableau 21 révèlent une croissance des indices de mobilité conjugale en fonction de l'âge. On constate que les proportions des femmes remariées parmi les femmes en union atteint son maximum (56,04) entre 60–64 ans et diminue aux âges avancés. Quand au nombre moyen de mariages par femme mariée, le maximum (2.07) est atteint à 60 ans en suivant une diminution aux âges avancés.

**Tableau 21 : Indices de la mobilité conjugale des femmes mariées aux Comores selon le groupe d'âges.**

Groupe d'âges	Indices de la mobilité conjugale	
	Incidence	Intensité
12 – 14 ans	2.06	1.02
15 – 19 ans	7.99	1.10
20 – 24 ans	15.43	1.18
25 – 29 ans	24.11	1.31
30 – 34 ans	30.62	1.43
35 – 39 ans	38.85	1.60
40 – 44 ans	46.65	1.79
45 – 49 ans	49.80	1.89
50 – 54 ans	53.42	2.02
55 – 59 ans	54.36	2.06
60 – 64 ans	56.04	2.07
65 – 69 ans	53.28	2.02
70 – 74 ans	54.05	2.03
75 – 79 ans	48.46	1.92
80 ans et plus	51.35	1.98
<b>Total</b>	<b>20.04</b>	<b>1.28</b>

#### IV.2.2 Etude au niveau des îles

Il ressort du tableau 22 que les indices de la mobilité conjugale varient en fonction de l'île de résidence. Il faut aussi signaler que la variation du phénomène observée en 1991 a subi un changement en 2003. L'incidence de la mobilité conjugale reste toujours élevée à Mwali ainsi qu'à Ngazidja. Les résultats sont plus ou moins identiques pour ces deux îles (incidence et intensité). Avec 46.96% d'incidence de mobilité conjugale, Mwali enregistre le taux le plus élevé suivi de Ngazidja (45.69%) puis vient en dernière position Ndzuwani avec 28.05%. Suivant le groupe d'âge, Mwali registre le taux de mobilité conjugal le plus élevé (75.85%) à 70 ans suivie de Ngazidja (62.96%) à 60 ans alors Ndzuwani enregistre son maximum (41.32%) à 55 ans. De même on enregistre l'intensité la plus forte à Mwali, 1.92 contre 1,80 à Ngazidja et 1,41 à Ngazidja.

**Tableau 22 : Indices de la mobilité conjugale des femmes mariées par groupe d'âges selon l'île**

Groupe d'âge	Indices de la mobilité conjugale					
	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja	
	Incidence	Intensité	Incidence	Intensité	Incidence	Intensité
12 – 14 ans	16.67	1.17	21.62	1.24	4.16	1.04
15 – 19 ans	10.72	1.13	5.90	1.08	8.68	1.12
20 – 24 ans	21.16	1.27	11.95	1.13	16.83	1.20
25 – 29 ans	32.51	1.48	19.09	1.24	29.89	1.38
30 – 34 ans	40.66	1.65	23.31	1.32	35.43	1.50
35 – 39 ans	52.53	1.92	30.00	1.42	45.11	1.72
40 – 44 ans	58.56	2.11	34.67	1.53	54.97	1.96
45 - 49 ans	64.27	2.27	35.56	1.55	58.30	2.08
50 – 54 ans	68.39	2.67	38.26	1.60	61.80	2.23
55 – 59 ans	69.96	2.67	41.32	1.65	61.70	2.28
60 – 64 ans	75.32	2.88	41.14	1.66	62.96	2.24
65 – 69 ans	74.35	2.72	38.15	1.64	60.31	2.19
70 – 74 ans	75.85	3.09	39.74	1.62	59.85	2.17
75 – 79 ans	72.41	2.72	37.33	1.58	53.75	2.07
80 ans et plus	73.23	2.93	39.70	1.64	55.54	2.09
<b>total</b>	<b>46.96</b>	<b>1.92</b>	<b>28.05</b>	<b>1.41</b>	<b>45.69</b>	<b>1.80</b>

L'incidence et l'intensité de la mobilité conjugale des femmes mariées croissent rapidement avec l'âge à Mwali que dans les autres îles. C'est à Ndzuwani qu'on enregistre les taux par âge les plus faibles : le taux par âge le plus élevé dans cette île est de 41% à 55 ans, alors qu'à Mwali on a déjà dépassé 70% au même âge, 62% au même âge à Ngazidja. Par ailleurs, à Ndzuwani l'intensité est toujours inférieure à 2, quel que soit l'âge, alors que dans les autres îles, elle dépasse cette valeur dans plusieurs groupes d'âge.

La variation de la mobilité conjugale selon les îles s'expliquerait par des raisons liées au contexte socioculturel de chacune des îles. On peut noter le cas de Ndzuwani par sa rigidité vis-à-vis des ruptures d'union par divorce et du remariage des femmes divorcées alors que à Ngazidja et plus particulièrement à Mwali, la société est plus souple à cette situation.

#### **IV.2.3 Mobilité conjugale selon le milieu de résidence**

Contrairement à la situation de 1991, les indices de la mobilité conjugale de 2003 varient selon l'âge et le milieu de résidence. Dans l'ensemble, on enregistre un écart de 5.41 points d'incidence et 0.14 point d'intensité entre le milieu urbain et le milieu rural. Les unions sont beaucoup plus stables en milieu rural qu'en milieu urbain. On observe une nette différence entre les deux milieux. Mais comme le montre le tableau 4.6, l'examen sur la variation selon le milieu de résidence fait ressortir une différence plus marquée au profit du secteur rural. Les ruptures d'unions et les remariages tendraient donc à être plus fréquents en milieu urbain qu'en zone rurale et cela s'expliquerait par les facteurs de modernisation et notamment à l'émancipation de la femme et à la cherté de la vie.

**Tableau 23 : Indices de mobilité conjugale des femmes mariées par groupe d'âge et selon le milieu de résidence.**

Groupe d'âge	Indices de la mobilité conjugale			
	Urbain		Rural	
	Incidence	Intensité	Incidence	Intensité
12 – 14 ans	1.79	1.02	0.00	1.00
15 – 19 ans	8.17	1.11	6.98	1.10
20 – 24 ans	14.24	1.17	14.58	1.17
25 – 29 ans	22.28	1.28	24.16	1.31
30 – 34 ans	29.94	1.41	31.70	1.45
35 – 39 ans	39.17	1.58	39.34	1.62
40 – 44 ans	49.27	1.82	47.33	1.82
45 – 49 ans	54.51	1.98	51.06	1.94
50 – 54 ans	60.21	2.18	54.47	2.06
55 – 59 ans	63.36	2.32	56.28	2.13
60 – 64 ans	65.68	2.40	57.95	2.12
65 – 69 ans	66.21	2.49	55.19	2.10
70 – 74 ans	65.77	2.50	55.77	2.08
75 – 79 ans	65.04	2.58	50.74	1.98
80 ans et plus	62.51	2.48	52.43	2.02
<b>Total</b>	<b>44.72</b>	<b>1.82</b>	<b>39.31</b>	<b>1.68</b>

### IV.3 VUE D'ENSEMBLE

Aux Comores, les ruptures d'union sont très fréquentes mais suivent quand même une tendance à la baisse. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1991 ont montré que 58 % de mariages contractés par les non célibataires ont été rompus, tant chez les hommes que chez les femmes alors qu'en 2003 les résultats n'ont révélé que 49% de ceux-ci. La majorité de ces mariages rompus le sont par divorce: 90 % chez les hommes et 78 % chez les femmes. Le veuvage touche plus les femmes (22%) que les hommes (10%).

On observe une variation de la mobilité conjugale à tous les niveaux (selon l'âge, milieu de résidence, île de résidence). L'étude de la mobilité conjugale chez les femmes mariées a montré que 22 % d'entre elles étaient à leur deuxième mariage et 17 % à leur troisième mariage au moins. Il faut aussi signaler que la forte mobilité conjugale serait en majorité liée au contexte socioculturel: à Ndzuwani, où la société est beaucoup plus sévère à l'égard du divorce et du remariage des femmes divorcées, on observe une mobilité conjugale des femmes mariées relativement faible (28.05 %) alors qu'à Ngazidja et surtout à Mwali, où la société est moins exigeante, la mobilité est très forte (45.69 % et 46.96 % respectivement).



## CONCLUSION

L'examen sur l'état matrimonial a fait ressortir l'influence du sexe et de l'âge sur la situation matrimoniale de la population. Au niveau national, les proportions des célibataires sont nettement élevées pour le sexe masculin (51%) que pour le sexe féminin (37%) et on enregistre 50% des femmes mariées contre 46% d'hommes mariés, tous âges confondus. Les résultats ont montré que les divorcés et les veufs sont faiblement représentés quel que soit le sexe ; mais le divorce et le veuvage touchent plus les femmes que les hommes. On enregistre 3% de divorcés et 0,4% de veufs contre 7% de divorcées et 5% de veuves.

Les proportions des célibataires décroissent avec l'âge mais beaucoup plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Quant aux proportions des mariés, elles croissent avec l'âge jusque vers 50 ans pour les hommes et 40 ans pour les femmes avant d'amorcer une baisse à cause des ruptures d'union (divorce et veuvage) qui croissent avec l'âge

La situation matrimoniale varie selon l'île, le milieu de résidence et le niveau d'instruction. La primo - nuptialité est marquée par une intensité élevée: sur une génération d'hommes ou de femmes prises au douzième anniversaire, presque tous les individus finissent par se marier: seulement 5% d'hommes et 1 % de femmes restent définitivement célibataires. Si la nuptialité est quasi universelle dans tout le pays, elle est aussi relativement tardive, notamment chez les hommes. Les premiers mariages ont lieu en moyenne à 29,7 ans chez les hommes et 23,9 ans chez les femmes. En suivant une évolution de la nuptialité de 1980 à 2003, on observe une augmentation de l'intensité et l'âge moyen au premier mariage. Cette hausse est de quatre ans chez les femmes et trois ans chez les hommes. Si cette tendance se maintient, elle pourrait influencer le niveau et la tendance de la fécondité.

Le premier mariage est souvent suivi par d'autres événements, il est aussi considéré comme la première étape de la vie matrimoniale. Tout mariage est appelé à être rompu un jour soit par divorce, soit par veuvage ; mais il peut être aussi suivi d'un second, d'un troisième... mariage, qu'il ait été préalablement rompu (remariage divorce, veuvage ou (polygamie).

La polygamie est très répandue aux Comores: elle touche 20% des hommes mariés. Le taux de polygamie croît avec l'âge et atteint son maximum au groupe d'âge 75-79 ans (30%). A Ndzuwani le taux de polygamie est plus élevé (22%) suivi de Ngazisja (19%) et de Mwali (14%). La polygamie est plus marquée en milieu rural (22%) qu'en milieu urbain (15%). Elle est généralement liée à des facteurs socio-culturels, religieux et économiques. Mais elle aurait augmenté de 1980 à 2003, passant de 19 % à 20 %.

Par ailleurs, les ruptures d'union sont très fréquentes: 49% des mariages contractés par les non célibataires sont dissous tant chez les hommes que chez les femmes. Elles le sont généralement par divorce : près de 9 ruptures d'union sur 10 sont le fait des divorces. A Ndzuwani, les unions sont plus stables que dans les autres îles. Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de mener des études plus approfondies pour mieux cerner et comprendre les déterminants de la nuptialité et notamment de la polygamie, des ruptures d'union et des remariages dans un contexte aussi particulier que celui des Comores (insulaire, islamique, matrilineaire et matrilocal...). En attendant, il serait souhaitable de mener une politique ainsi que des actions visant à réduire sensiblement l'instabilité des unions qui apparaît ici de plus en plus élevées aux Comores.